

Comment traiter une demande d'ouverture CET ?

Vos collaborateurs peuvent effectuer une demande d'ouverture s'ils sont éligibles et si vous avez au préalable activé le module CET sur leur fiche.

Si vous avez déjà renseigné une date d'activation sur leur fiche CET, alors ils ne pourront plus effectuer de demande d'ouverture car celle-ci ne sera pas nécessaire.

Vous pouvez traiter ces demandes depuis deux accès.

Rendez-vous sur l'écran de traitement des demandes : **CET > Demande d'ouverture**

Demands d'ouverture CET > Demandes d'ouverture

Utilisateur	Structures / services	Date	Statut
 ATGER GABRIELLE	STRUCTURE PUBLIQUE / Direction de la comptabilité	07/10/2022	En cours
 FONTENAY MAXENCE	STRUCTURE PRIVEE / ARGELES SUR MER - VENTE	04/04/2024	En cours

Affichage de l'élément 1 à 2 sur 2 éléments

Afficher 10 éléments

< 1 >

Vous accédez à l'ensemble des demandes d'ouverture des collaborateurs de votre périmètre de gestion.

La date à laquelle vous validerez la demande représentera la date d'activation du CET du collaborateur (visible sur sa fiche CET).



Vous pouvez également traiter ces demandes d'ouverture depuis votre page d'accueil, dans la rubrique **Mes tâches**, sous la notification **X demandes d'ouverture à traiter**

En cliquant sur la demande, vous accéderez à son détail et pourrez procéder à la validation ou au refus.

Si vous refusez la demande, votre collaborateur pourra la renouveler tant qu'il est éligible aux conditions d'ouverture sur oHRis.

From:
<https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_traiter_une_demande_ouverture

Last update: **2024/06/11 12:51**

